



Déplacements domicile-travail : la voiture en pole position, même pour de courtes distances

Les habitants des Pays de la Loire privilégient la voiture pour leurs déplacements domicile-travail quelle que soit la distance à parcourir. En 2017, 84 % des personnes qui se déplacent pour rejoindre leur lieu de travail utilisent la voiture, 7 % prennent les transports en commun et 8 % ont recours aux modes de transport doux dont 5 % la marche et 3 % le vélo. Le recours à la voiture dépend en partie de la distance à parcourir et de l'offre en transports en commun. Ainsi, la part de la voiture diminue avec la réduction des distances domicile-travail. Les transports en commun sont l'apanage des grandes villes. Les modes de déplacement doux sont caractéristiques des petites distances.

Christophe Fouchard, Amandine Rodrigues, Insee

En 2017, dans les Pays de la Loire, 94 % des actifs en emploi quittent leur domicile pour aller au travail, ce qui correspond à 1,4 million de navetteurs. La voiture reste le moyen de transport privilégié quelle que soit la distance parcourue. De par sa simplicité d'utilisation et l'indépendance qu'elle procure, les navetteurs optent ainsi pour l'automobile dans 84 % de leurs déplacements domicile-travail, soit 2 points de plus qu'au niveau national hors aire d'attraction de Paris. Les autres navetteurs sont 7 % à utiliser les transports en commun, 5 % la marche, 3 % le vélo et 1 % les deux-roues motorisés. L'avantage de la voiture dans les Pays de la Loire se fait au détriment des transports en commun et de la marche mais pas du vélo (respectivement 8 %, 6 % et 2 % au niveau national hors aire d'attraction de Paris). De nombreuses personnes se retrouvent sur les routes matin et soir. Les enjeux de ces migrations pendulaires sont multiples, notamment vis-à-vis de l'impact sur l'environnement ou encore du poids du carburant dans le budget des ménages. La voiture est souvent le seul mode de déplacement possible pour des distances conséquentes, mais la question de son usage peut se poser pour les distances courtes (*définition et sources*).

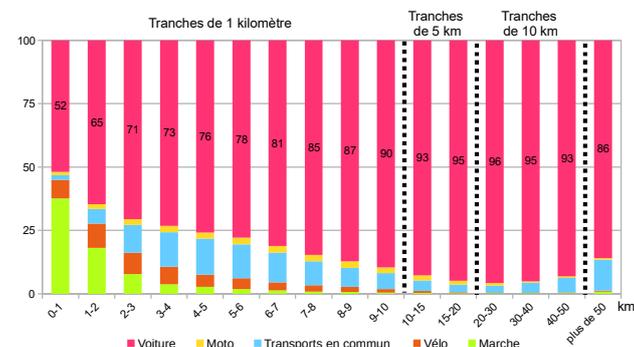
Le recours à la voiture diminue avec la réduction des distances domicile-travail

L'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail dépend en partie de la distance à parcourir et de l'offre en transports en commun. Ainsi, le recours à la voiture baisse avec la réduction des distances à parcourir mais reste toutefois prépondérant. Il passe de 91 % pour les trajets de plus de 5 kilomètres, à 67 % pour ceux d'au plus 5 km. Même pour les trajets très courts, l'usage de la voiture reste majoritaire, puisqu'il est encore de 52 % pour les trajets d'au plus un kilomètre (*figure 1*). Cela s'explique pour certains

par le fait d'avoir plusieurs lieux de travail. Il s'agit par exemple d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants, de personnels de service direct aux particuliers ou de professionnels de santé. La voiture répond alors efficacement à de nombreuses contraintes professionnelles : le transport de charges, les horaires décalés, un lieu d'emploi pas toujours fixe, etc. D'autres personnes peuvent faire le choix de ce mode de déplacement pour des critères divers, comme la succession d'activités différentes lors d'un même trajet, par exemple accompagner des enfants à l'école avant de se rendre au travail, des raisons de santé ou tout simplement par habitude.

1 La voiture majoritaire même pour les faibles distances

Mode de déplacement utilisé par les actifs en emploi résidant dans les Pays de la Loire pour se rendre au travail selon la distance à parcourir en 2017 (en %)



Lecture : pour les distances domicile-travail jusqu'à un kilomètre compris, 52 % des actifs en emploi se déplacent en voiture.

Champ : actifs en emploi résidant dans les Pays de la Loire, quittant leur domicile pour aller au travail en parcourant moins de 150 km.

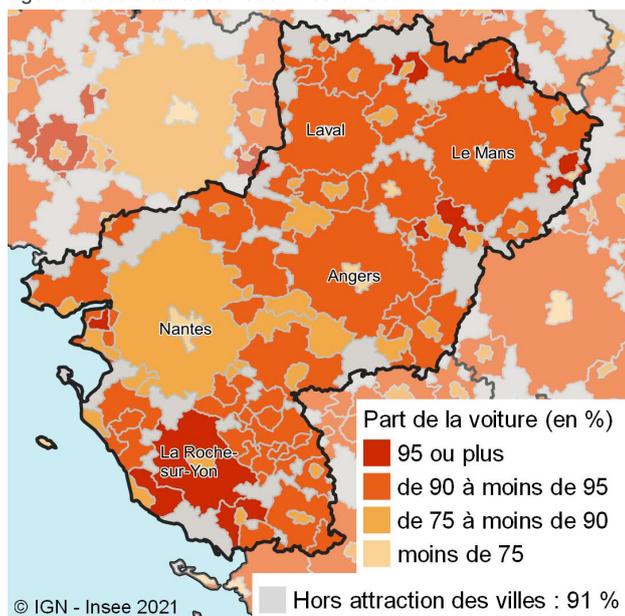
Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017, distancier Métric-OSRM (distance par la route).

Dans les trois plus grands pôles de la région, le recours à la voiture est plus faible

Le recours à la voiture est moindre dans les aires d'attraction de Nantes, Le Mans et Angers, en lien avec des réseaux de transports en commun intra-urbains plus développés dans ces grandes villes. Les navetteurs y sont moins de 82 % à être au volant. C'est surtout le cas dans les grands pôles de ces trois villes, avec un recours à la voiture pour 58 % des actifs en emploi à Nantes, respectivement 65 % au Mans et 67 % à Angers. Plus généralement, les personnes résidant dans les pôles des aires d'attraction des villes recourent moins souvent à la voiture (72 %) que celles des couronnes ou des communes hors attraction des villes. Dans ces espaces, neuf personnes sur dix utilisent l'automobile pour rejoindre leur travail (figure 2). Dans les grands pôles, ce mode de transport peut être rendu quasiment réhébitoraire par son aspect chronophage. En effet, en dehors des considérations écologiques, le recours à la voiture individuelle peut être considéré comme moins accessible, du fait de la congestion urbaine. Ailleurs, le recours à la voiture tient souvent à l'existence de longs trajets domicile-travail résultant en partie de la polarisation des emplois, alors que les lieux de résidence sont dispersés en périphérie. Augmenter le taux d'occupation des véhicules pourrait permettre de réduire leur impact environnemental : actuellement 90 % des actifs en emploi au volant sont seuls dans leur voiture.

2 Un moindre usage de la voiture dans les pôles des aires d'attraction de Nantes, Angers, Le Mans

Part des actifs en emploi utilisant la voiture pour aller au travail selon le zonage en aires d'attraction des villes en 2017



Champ : actifs en emploi, quittant leur domicile pour aller au travail en parcourant moins de 150 km.

Source : Insee, RP 2017, distancier Métric-OSRM.

Les transports en commun : un mode de déplacement réservé aux grandes villes

Le recours aux transports en commun est caractéristique des zones les plus urbanisées puisque 13 % des actifs des pôles se déplacent en transports en commun, contre 3 % des actifs résidant dans les

couronnes et 1 % des actifs en emploi des communes hors attraction des villes. L'offre plus ou moins conséquente de transports en commun permet de réduire l'usage de la voiture.

L'usage des transports en commun dépend également de la distance domicile-travail à parcourir. Leur utilisation est conséquente, d'une part, pour les trajets d'au plus 8 km, avec un recours à ce mode de transport pour au moins 10 % des actifs en emploi. D'autre part, leur recours est également important pour les distances d'au moins 50 km (12 %). Le train est en effet un mode de transport couramment utilisé pour les longues distances. Les arbitrages entre possibilité de se rendre facilement à un arrêt de transports en commun, durée de conduite en voiture et coûts différenciés peuvent expliquer ces constats.

3 Deux tiers des personnes utilisent leur voiture pour des trajets d'au plus 5 km

Mode de déplacement des actifs en emploi résidant dans les Pays de la Loire pour se rendre au travail selon la distance à parcourir en 2017 (en %)

	Petites distances			Distances supérieures à 5 kilomètres	Ensemble
	Jusqu'à 2 km inclus	De plus de 2 km à 5 km inclus	Ensemble		
Modes de déplacement doux	35,5	11,8	21,7	1,5	7,6
Marche	27,0	5,0	14,2	0,5	4,6
Vélo	8,5	6,8	7,5	1,0	3,0
Deux-roues motorisés	1,5	2,3	2,0	1,6	1,7
Voiture	58,9	73,0	67,1	90,9	83,8
Transports en commun	4,1	12,9	9,2	6,0	6,9
Ensemble	100	100	100	100	100
Nombre d'actifs concernés	175 000	245 000	420 000	990 000	1 410 000
% d'actifs concernés	12,4	17,4	29,8	70,2	100,0

Lecture : 27 % des actifs en emploi devant parcourir au plus 2 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail y vont à pied.

Champ : actifs en emploi résidant dans les Pays de la Loire, quittant leur domicile pour aller au travail en parcourant moins de 150 km.

Source : Insee, RP 2017, distancier Métric-OSRM.

Les modes de transport doux, spécificité des petites distances

Le recours aux modes de transport doux (marche et vélo), quant à lui, est spécifique aux faibles distances. Pour rejoindre leur lieu de travail, 30 % des personnes parcourent des petites distances (au plus 5 km) (figure 3). Les distances peu élevées permettent de réaliser des trajets à pied ou à vélo. Ainsi pour les trajets d'au plus 2 km, 35 % des actifs en emploi utilisent ces modes de transport doux. La marche n'est quasiment utilisée que pour les trajets d'au plus 3 km. La part des actifs allant travailler en vélo est de 7,5 % pour parcourir une distance d'au plus 5 km. L'usage du vélo est facilité par la mise à disposition des aménagements pour les cyclistes. ■

Définition et sources

Les résultats sont issus du recensement de la population de 2017. Le champ est constitué des actifs en emploi, âgés de 15 ans ou plus, résidant dans les Pays de la Loire. Le distancier Métric-OSRM (open source routing machine) mesure les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail, suite à la géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédacteur en chef :
Anne-Gaël Mocaer

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire

Janvier 2021

Pour en savoir plus :

- Brutel C. et Pages J., *La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile travail, même pour de courtes distances*, Insee Première n° 1835, janvier 2021.

- Chesnel H. et al., « Déplacements : toujours plus nombreux et toujours plus longs », in *Les défis de la région Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable*, Insee Dossier Pays de la Loire, n° 4, septembre 2020.

- Chesnel H. et Hamzaoui L., *De plus en plus de Ligériens travaillent hors de leur intercommunalité de résidence*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 93, septembre 2019.